



LES FAITS MARQUANTS DE DOHA :

SAMEDI 1 DECEMBRE 2012

Samedi, les délégués se sont réunis, tout au long de la journée, dans des groupes de contact, des consultations informelles et d'autres réunions de la Convention et des organes du Protocole. Dans la soirée, les plénières de clôture des organes subsidiaires se sont tenues.

LE SBI

L'ELECTION DU BUREAU : Le président du SBI, Chruszczow, a indiqué que les consultations sur les candidatures pour les fonctions de vice-président et de rapporteur, étaient toujours en cours. Il a proposé, et les parties ont accepté la demande du SBI à la CdP, d'élire ces membres durant la plénière de clôture de la CdP, le 7 Décembre, et que le vice-président et le rapporteur s actuels, continuent à servir jusqu'à l'élection de leurs remplaçants.

LES ARTICLES 3.14 ET 2.3 DU PROTOCOLE ; LES FORUM ET PROGRAMME DE TRAVAIL SUR L'IMPACT DE LA MISE EN OEUVRE DES MESURES DE RIPOSTE ; ET LES PROGRES ACCOMPLIS DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA DECISION 1/CP.10 : Les Parties ont adopté le projet de conclusions (FCCC/SBI/2012/L.34) concernant les mesures de riposte. Le SBI a décidé de rendre compte, dans le rapport de la réunion, du fait que les consultations conjointes des SBI/SBSTA sur les articles 3.14 et 2.3 du protocole n'ont pas été achevées à cette session et qu'elles se poursuivront à la prochaine session. Elles ont décidé également que le SBI poursuivra l'examen de la décision 1/CP.10 à la prochaine session.

LES DISPOSITIONS DU CTCN : Chruszczow Président a souligné que les négociations sont proches d'un accord. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2012/L.54) acceptant de transmettre le projet de décision à la CdP pour examen et finalisation.

LE CET : Au sujet du rapport du CET, l'INDE a demandé des éclaircissements sur la façon dont la CdP examinera les libellés en suspens transmis par le SBI. Le président Chruszczow a répondu qu'il allait soulever la question avec le président de la CdP et que c'est à la CdP de décider de la manière d'examiner les libellés crochetés, sur avis du président. La GEORGIE a déclaré que des travaux supplémentaires sont nécessaires pour que le

texte puisse rendre mieux compte des points de vue des parties. Le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2012/L.51) et a transmis un projet de décision à la CdP, pour examen.

Signalant que les discussions sur les points ci-après n'ont pas abouti à un accord, le SBI a adopté les conclusions et a décidé de transmettre le projet de décision à la CdP pour examen et finalisation :

- L'ICA (FCCC/SBI/2012/L.50);
- Le CGE (FCCC/SBI/2012/L.53);
- Le Renforcement des capacités au titre de la Convention (FCCC/SBI/2012/L.42);
- Les plans nationaux d'adaptation (FCCC/SBI/2012/L.41); et
- Les pertes et dommages (FCCC/SBI/2012/L.44).

AUTRES POINTS DE L'ORDRE DU

JOUR DU SBI : Le SBI a adopté un projet de conclusions sur les points ci-après, avec peu ou pas de discussion :

- Le rapport annuel de compilation et de comptabilisation des parties visées à l'Annexe B relevant du Protocole, au titre de 2012 (FCCC/SBI/2012/L.28);
- L'examen de la période d'engagement de réserve (FCCC/SBI/2012/L.29);
- Le relevé international des transactions (FCCC/SBI/2012/L.30);
- Les questions touchant aux PMA (FCCC/SBI/2012/L.35);
- Le transfert de technologie (FCCC/SBI/2012/L.37);
- Le respect des obligations (FCCC/SBI/2012/L.40);
- Les appels contre les décisions du Conseil exécutif du MDP (FCCC/SBI/2012/L.43), et
- Les communications nationales des non-parties à l'Annexe I (FCCC/SBI/2012/L.52).

Le SBI a également adopté un projet de conclusions et recommandé un projet de décision de la CdP sur chacun des éléments suivants :

- Le rapport du Comité de l'adaptation (conclusions conjointes des SBI/SBSTA et décision (FCCC/SBSTA/2012/L.22-FCCC/SBI/2012/L.33);
- Le prototype du registre des MAAN (FCCC/SBI/2012/L.39);
- Les directives supplémentaires à l'intention du Fonds pour les PMA (FCCC/SBI/2012/L.49);
- Le rapport du FEM (FCCC/SBI/2012/L.48);
- L'article 6 de la Convention (FCCC/SBI/2012/L.47);

Ce numéro du *Bulletin des Négociations de la Terre* © <enb@iisd.org> a été rédigé par Tomilola Akanle Eni-ibukun, Ph.D., Jennifer Allan, Beate Antonic, Asheline Appleton, Elena Kosolapova et Eugenia Recio. Edition numérique: Leila Mead. Version française: Mongi Gadhoum. Editrice en chef: Pamela S. Chasek, Ph.D. <pam@iisd.org>. Directeur du Service des informations de l'IIDD: Langston James "Kimo" Goree VI <kimo@iisd.org>. Les bailleurs de fonds du *Bulletin* sont: la Commission européenne (DG-ENV), le gouvernement des Etats-Unis d'Amérique (à travers le Bureau des océans et des affaires environnementales et scientifiques internationales du département d'Etat américain), le gouvernement du Canada (à travers l'ACDI), le ministère danois des affaires étrangères, le ministère allemand de la coopération économique et développement (BMZ), le ministère fédéral allemand de l'environnement, de la préservation de la nature et de la sécurité nucléaire (BMU), et le gouvernement australien. Un soutien général est accordé au *Bulletin*, au titre de l'exercice 2012, par: le ministère norvégien des affaires étrangères, le ministère suédois de l'environnement, le ministère néo-zélandais des affaires étrangères et du commerce extérieur, SWAN International, l'Office fédéral suisse de l'environnement (FOEN), le ministère finlandais des affaires étrangères, le ministère nippon de l'environnement (à travers l'IGES), le ministère nippon de l'économie, du commerce et de l'industrie (à travers GISPRI), et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Un financement spécifique pour la couverture de cette réunion a été fourni par l'Etat du Qatar. Le financement pour la traduction du *Bulletin* en français a été fourni par les gouvernements de la France, de la Région wallonne de Belgique, de la Province du Québec et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF et IEPF). Les opinions exprimées dans le *Bulletin* appartiennent à leurs auteurs et ne reflètent pas forcément les vues de l'IIDD et des bailleurs de fonds. Des extraits du *Bulletin* peuvent être utilisés dans des publications non commerciales moyennant une citation appropriée. Pour tout renseignement, y compris les demandes de couverture d'événements par nos services, contacter le Directeur du Service des informations de l'IIDD, <kimo@iisd.org>, au +1-646-536-7556 ou par courrier au 300 East 56th St., 11D, New York, New York 10022, USA. L'équipe du ENB à la Conférence de Doha sur les changements climatiques - novembre 2012 - est joignable par courriel à l'adresse <asheline@iisd.org>.



<http://enb.iisd.mobi/>

- L'examen du mécanisme de financement (FCCC/SBI/2012/L.45); et
- Questions diverses : accroître la participation des femmes dans les organes de la CCNUCC (FCCC/SBI/2012/L.36).

S'agissant des questions administratives, financières et institutionnelles, le SBI a adopté un projet de conclusions et a recommandé des projets de décisions de la CdP et de la RdP, pour adoption (FCCC/SBI/2012/L.31 et 32). L'INDE a demandé au Secrétariat d'élaborer une note explicative sur les activités financées au titre des budgets principal et supplémentaire, et de clarifier le point de savoir au titre de quel budget l'octroi de fonds pour l'ICA et les rapports biennaux de mise à jour, devraient être considérés.

Au sujet de l'examen initial du Fonds pour l'adaptation, le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2012/L.46) et a recommandé un projet de décision de la RdP, pour adoption.

Au sujet du renforcement des capacités au titre du Protocole, le SBI a adopté les conclusions (FCCC/SBI/2012/L.38) et a recommandé un projet de décision de la RdP, pour adoption.

CLÔTURE DE LA SESSION : Le SBI a adopté son rapport (FCCC/SBI/2012/L.27). Dans leurs observations de clôture, les parties ont accueilli avec satisfaction la mise en place du Programme de travail de Doha sur l'article 6 de la Convention et ont appelé à la mise en place d'un mécanisme pour la perte et les dommages, à Doha. Le président du SBI, Chruszczow, a remercié les participants et a clôturé la SBI 37 à 02h32.

LE SBSTA

LES EMISSIONS PROVENANT DES CARBURANTS UTILISÉS DANS LE TRANSPORT AERIEN ET MARITIME INTERNATIONAL : Le SBSTA a pris note des données contenues dans les rapports d'activités de l'OACI et de l'OMI, et a invité ces organisations à continuer de présenter des rapports sur cette question. Cela sera mentionné dans le rapport de la réunion.

LES QUESTIONS METHODOLOGIQUES LIEES AUX HCFC-22 ET HFC-23: Le SBSTA a décidé de poursuivre les discussions sur cette question à la SBSTA 38. Cela sera mentionné dans le rapport de la réunion.

LES ARTICLES 2.3 ET 3.14 DU PROTOCOLE (impacts négatifs) : Le SBSTA n'a pas été en mesure de faire aboutir les consultations sur la façon de traiter les Articles 2.3 et 3.14 du Protocole. Le rapport de la session mentionnera que le SBSTA et le SBI poursuivront ces consultations aux 38èmes sessions des organes subsidiaires.

LES QUESTIONS RELATIVES À L'AGRICULTURE : Le président Muyungi a signalé que le SBSTA n'a pas été en mesure de terminer l'examen de ce point de l'ordre du jour, et a informé les parties qu'il transmettra cela à la présidente de la CdP. L'INDE s'y est opposée, précisant que les parties n'avaient pas autorisé le Président du SBSTA de rendre ce rapport à la présidente de la CdP. Le délégué a suggéré que le SBSTA adopte une décision stipulant que les parties n'ont pas pu terminer l'examen de ce point de l'ordre du jour et qu'elles poursuivraient les discussions à la prochaine session du SBSTA.

L'URUGUAY a déclaré que le SBSTA devrait se concentrer sur la production alimentaire et les aspects techniques de l'agriculture, soulignant que les émissions provenant des activités liées à l'agriculture dans les pays en développement, devraient augmenter en raison de leur besoin d'accroître la production alimentaire.

Le BANGLADESH, le BRESIL, la GAMBIE, l'ARGENTINE, le NICARAGUA et CUBA ont soutenu l'idée de reporter l'examen de ce point de l'ordre du jour, à la prochaine session du SBSTA. Le VENEZUELA et d'autres ont signalé que ce point est de nature technique et qu'il ne devrait donc pas être transmis à la CdP. L'ETHIOPIE a déclaré que la CdP tenue à Durban a chargé le SBSTA d'adopter une décision sur l'agriculture à la CdP 18 et que la CdP doit, par conséquent, décider si l'examen de ce point peut se poursuivre à la prochaine session du SBSTA. L'UE a déclaré que le travail sur ce point de l'ordre du jour doit progresser autant que possible à Doha.

Le président Muyungi a précisé qu'il transmettra au président de la CdP que le SBSTA examinera cette question à la prochaine session du SBSTA et, au terme de diverses interventions des parties, a décidé qu'il transmettra à la CdP qu'aucun consensus n'a été atteint sur la question et que le SBSTA reprendra son examen à sa prochaine session. Apportant son appui à d'autres pays en développement, la BOLIVIE a souligné que l'agriculture doit être traitée dans le contexte de l'adaptation, de la lutte contre la pauvreté et de la sécurité alimentaire.

LA REDD + : Le président du SBSTA, Muyungi, a parlé de l'absence d'un accord sur les questions touchant ce point de l'ordre du jour. Les Parties ont adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.31), qui prévoient que la question sera examinée de nouveau à la SBSTA 38, dans l'objectif d'achever les travaux à la SBSTA 39. Signalant qu'à Cancun, la CdP avait décidé que la REDD + doit être pleinement mesurée, notifiée et vérifiée, la NORVEGE s'est dite préoccupée par l'absence d'accord sur le processus de MNV, soulignant que ce point est essentiel pour l'intégrité de l'environnement. La représentante a exprimé sa volonté de poursuivre le travail à Doha en vue de parvenir à une décision sur cette question.

Le BRÉSIL, l'ARGENTINE, l'INDE, CUBA, le VENEZUELA et la CHINE ont exprimé leur appui à l'idée de poursuivre l'examen de la question à la SBSTA 38. Les ETATS-UNIS, au nom de l'Australie, du Canada, du Japon, de la Nouvelle-Zélande, de la Norvège et de la Russie, avec l'UE, ont appuyé le besoin de trouver un terrain d'entente sur cette question, à Doha, mettant en exergue l'importance du processus de MNV. La COLOMBIE a soutenu la poursuite des travaux à Doha en vue d'aboutir à une décision.

Le président du SBSTA, Muyungi, a rappelé que, conformément aux conclusions adoptées et conformément à l'Article 26 du projet de règlement intérieur, la question sera reprise au SBSTA 38.

LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE : Le SBSTA a adopté les conclusions (FCCC/SBSTA/2012/L.32), telles qu'amendées. Le SBSTA a décidé que la question sera transmise à la CdP pour examen et finalisation.

FORMAT TABULAIRE COMMUN POUR LES DIRECTIVES ENCADRANT LES RAPPORTS BIENNAUX DES PAYS DÉVELOPPÉS AU TITRE DE LA CCNUCC : Signalant que les discussions sur ce point n'ont pas abouti à un accord, le SBSTA a décidé de transmettre le projet de décision à la CdP pour examen et finalisation.

CONSÉQUENCES DE LA MISE EN ŒUVRE DES DÉCISIONS 2-5/CMP. 7 : Signalant que les discussions sur ce point n'ont pas abouti à un accord, le SBSTA a décidé de transmettre le projet de décision à la RdP pour examen et finalisation.

POINTS DIVERS DE L'ORDRE SBSTA : Le SBSTA a adopté un projet de conclusions sur les points ci-après, avec peu ou pas de discussion :

- La recherche et l'observation systématique (FCCC/SBSTA/2012/L.25 et Add.1);
- Le programme de travail de Nairobi sur les impacts, la vulnérabilité et l'adaptation au changement climatique (FCCC/SBSTA/2012/L.26);
- Les forum et programme de travail sur l'impact de la mise en œuvre des mesures de riposte (FCCC/SBSTA/2012/L.23);
- Les lignes directrices générales encadrant le processus de MNV des MAAN intérieurs (FCCC/SBSTA/2012/L.24);
- l'UTCATF (FCCC/SBSTA/2012/L.30);
- Le programme de travail sur la révision des lignes directrices encadrant l'examen des communications et rapports biennaux nationaux des pays en développement, y compris l'examen des inventaires nationaux (FCCC/SBSTA/2012/L.28) ; et
- Les piégeage et stockage du carbone en tant qu'activités de projet au titre du MDP (FCCC/SBSTA/2012/L.21).

Le SBSTA a également adopté un projet de conclusions et a recommandé une décision de la CdP sur chacun des éléments suivants :

- Le rapport du Comité de l'adaptation (conclusions et décision conjointes des SBI/SBSTA - FCCC/SBSTA/2012/L.22-FCCC/SBI/2012/L.33) ; et
- Questions diverses : Activités exécutées conjointement dans la phase pilote (FCCC/SBSTA/2012/L.27).

CLÔTURE DE LA SESSION : La SBSTA 37 a adopté son rapport (FCCC/SBSTA/2012/L.20). Les parties ont présenté leurs déclarations finales. Le président du SBSTA, Muyungi, a remercié les participants pour leur dévouement et a clos la SBSTA 37 à 03h04.

LES GROUPES DE CONTACT ET CONSULTATIONS INFORMELLES

L'ADP : L'axe de travail 1: le régime post-2020 : Au cours des consultations informelles du matin, les parties ont présenté leurs points de vue sur la voie à suivre. Elles ont soutenu la proposition des co-présidents, de produire une note de synthèse sur les discussions des tables rondes de Doha, qui ont été menées dans le cadre des deux axes de travail, et d'élaborer, d'ici dimanche, un projet de texte fondé sur les contributions des parties.

Plusieurs parties ont appelé à une décision de haut niveau, à Doha, rendant compte de l'engagement pour un accord juridiquement contraignant en 2015. Un certain nombre de parties a souligné que l'absence de résultats solides et ambitieux de l'AWG-KP et de l'AWG-LCA, créerait un précédent "dangereux" pour l'ADP.

Beaucoup de parties ont demandé la tenue d'une réunion de l'ADP durant le premier trimestre de l'année 2013, pour y examiner la question de la voie à suivre, et que des réunions subséquentes se concentrent sur les questions de fond. Elles ont également encouragé les coprésidents à élaborer un calendrier des réunions pour l'année 2013. Reconnaisant la valeur des observations écrites, plusieurs parties ont également soutenu l'idée de mener des discussions face-à-face sous forme de table ronde.

Beaucoup de parties ont soutenu le maintien des deux axes de travail distincts l'un de l'autre. Un groupe de pays a précisé que l'axe de travail 1 en est encore plutôt à sa phase conceptuelle qu'à

celle de l'élaboration du contenu spécifique, et une autre partie a mis l'accent sur l'importance des discussions conceptuelles pour la réalisation d'une convergence des vues.

L'axe de travail 2 de l'ADP : les voies et moyens de combler le fossé en matière d'ambition : Au cours des consultations informelles, de nombreuses parties ont axé leurs interventions sur la planification des travaux pour 2013 et la période au-delà, ainsi que sur les voies et moyens de faire participer les ministres et de combler le fossé en matière d'ambition. Beaucoup de parties ont soutenu la tenue d'une session supplémentaire durant le premier trimestre de l'année 2013 et ont appelé à l'élaboration d'un calendrier pour 2013, l'une d'elles appelant à la détermination de "jalons réalisables qui peuvent servir de repères de progrès". D'autres ont souligné la détermination d'une gamme d'options pour le comblement des écarts en matière d'ambition relatifs à la période précédant 2020, précisant que toute décision doit comprendre des politiques et mesures rentables, et des moyens pour leur mise en application.

De nombreux pays industrialisés ont souligné la nécessité de comprendre : les obstacles qui empêchent certaines parties de concrétiser leurs engagements ; et les effets que les initiatives complémentaires exercent sur le comblement des écarts en matière d'ambition. En réponse, une partie a proposé d'appeler à des communications nationales sur les conditions nécessaires à l'élévation de l'ambition. Beaucoup ont plaidé pour l'élaboration, par les coprésidents, d'un document de synthèse présentant les vues des parties. Certains ont préféré la tenue d'une session de reprise à Bonn, pour y poursuivre le travail commencé à Doha.

Les parties ont appuyé l'idée d'avoir, pour le travail devant être accompli en 2013, des modalités multiples, comportant la tenue de réunions et d'ateliers à différents niveaux et impliquant de multiples parties prenantes et, notamment, les parties, les organisations internationales, le secteur privé et la communauté scientifique. Beaucoup étaient d'avis que cela pourrait augmenter l'ambition et étendre les travaux déjà entrepris. Les co-présidents produiront un projet de texte d'ici dimanche. Les consultations informelles se poursuivront lundi.

L'AWG-LCA: La plénière de Bilan: Le président de l'AWG-LCA, Aysar Tayeb, et plusieurs modérateurs des sous-groupes ont présenté des rapports sur les progrès réalisés au cours de la semaine. Au sujet d'une vision commune et des pays dont la situation particulière a été reconnue par la CdP, le modérateur Zou Ji (Chine) et le président Tayeb ont, respectivement, signalé que des divergences de vues subsistent et que des travaux supplémentaires sont nécessaires.

Au sujet de l'atténuation par les pays industrialisés, le modérateur Andrej Kranjc (Slovénie), a parlé de l'existence d'un accord sur certains éléments, tels que la nécessité de travaux supplémentaires, à effectuer après la clôture de l'AWG-LCA, sur, notamment, la clarification des engagements. Il a souligné les observations des parties, notant qu'une note du modérateur sera élaborée. Au sujet de l'atténuation par les pays en développement, le modérateur Gary Theseira (Malaisie), a indiqué qu'une note du modérateur sera élaborée, décrivant les éléments de l'accord, ainsi que les questions nécessitant un travail supplémentaire.

Au sujet des diverses approches, la modératrice Alexa Klesysteuber (Chili), a fait état de progrès positifs et de discussions constructives sur le cadre des diverses approches et sur le nouveau mécanisme de marché, bien que des divergences demeurent sur ces deux questions et sur la relation entre eux.